

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin, tenue le 4 novembre 2019, au lieu et à l'heure habituels des séances.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 19-11-210
PROCLAMATION – MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE
CONJUGALE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

De proclamer Bégin municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

**SIGNÉ : M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.


**MME MIRÉILLE BERGERON,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**